



Nombre de conseillers  
en exercice : 39

**A l'ouverture de la séance**

Nombre de présents : 26  
Nombre de représentés : 10  
Nombre de votants : 36

**OBJET**

Affaire n°2016-120

**APPROBATION DES PRINCIPALES  
CARACTERISTIQUES DU MARCHE  
DE GESTION, MAINTENANCE ET  
TRAVAUX DU PARC D'ÉCLAIRAGE  
PUBLIC ET SPORTIF**

**NOTA** / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal a été faite le 25 juillet 2016 et affichée le 25 juillet 2016.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie

le : 09 AOÛT 2016

LE MAIRE



Olivier HOARAU

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU MARDI 2 AOÛT 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le mardi 2 août, le Conseil Municipal du Port s'est réuni à la Mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

**Secrétaire de séance** : Mme Anne-Laure Boyer.

**Étaient présents** : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Paulette Lacpatia 1<sup>ère</sup> adjointe, Mme Dalila Mahé 2<sup>ème</sup> adjointe, M. Bernard Robert 3<sup>ème</sup> adjoint, Mme Jasmine Béton 4<sup>ème</sup> adjointe, M. Fayzal Ahmed Vali 6<sup>ème</sup> adjoint, Mme Cala M'Rhéhourri 7<sup>ème</sup> adjointe, Mme Annick Le Toullec 8<sup>ème</sup> adjointe, M. Jean-Claude Maillot 9<sup>ème</sup> adjoint, M. Sergio Erapa 11<sup>ème</sup> adjoint, M. Faustin Galaor, M. Jean Paul Babef, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, Mme Brigitte Laurestant, M. Jean-Hubert M'Simbona, M. Wilfrid Cerveaux, Mme Karine Infante, M. Brandon Incana, Mme Anne-Laure Boyer, Mme Sabine Le Toullec, Mme Mémouna Patel, M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte, M. Patrick Jardinot, Mme Valérie Auber.

**Absents représentés** : Mme Annie Mourgaye 5<sup>ème</sup> adjointe (par M. Jean-Claude Maillot 9<sup>ème</sup> adjoint), M. Armand Mouniata 10<sup>ème</sup> adjoint (par M. Jean-Bernard Gaillac), M. Ludovic Latra (par M. Jean-Paul Babef), Mme Sonia Bitaut (par Mme Brigitte Laurestant), M. Alain Iafar (par M. Brandon Incana), Mme Karine Mounien (par M. Sergio Erapa), Mme Catherine Gossard (par Mme Paulette Lacpatia 1<sup>ère</sup> adjointe), Mme Dorisca Tiburce (par Mme Karine Infante), Mme Bibi-Fatima Anli (par M. Wilfrid Cerveaux), Mme Mikaëla Latra (par Mme Anne-Laure Boyer).

**Arrivé (s) en cours de séance** : Néant.

**Départ (s) en cours de séance** : Mme Cala M'Rhéhourri à 17h58.

**Absent (s)**: M. Hary Auber, Mme Firose Gador, M. Patrice Payet.

.....  
.....

**APPROBATION DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU MARCHE  
DE GESTION, MAINTENANCE ET TRAVAUX DU PARC D'ÉCLAIRAGE PUBLIC  
ET SPORTIF**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les articles 25, 67 à 68 du décret n°2016-360 en date du 25 mars 2016,

**Vu** l'avis favorable des commissions « Finances et affaires générales » et « Politique culturelle – Sportive et Petite Enfance » en date du 19 juillet 2016,

**Vu** le rapport présenté en séance du 2 août 2016 relatif à l'approbation des principales caractéristiques du marché de gestion, maintenance et travaux du parc d'éclairage public et sportif,

**A la majorité (2 abstentions : M. Jardinot et Mme Auber),**

**DÉCIDE**

**Article 1** : d'approuver les principales caractéristiques du projet d'accord-cadre,

**Article 2** : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer l'accord-cadre correspondant qui sera attribué par la commission d'appel d'offres.

**POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE**



**Olivier HOARAU**

## **APPROBATION DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU MARCHE DE GESTION, MAINTENANCE ET TRAVAUX DU PARC D'ECLAIRAGE PUBLIC ET SPORTIF**

Dans le cadre de la gestion du parc d'éclairage public et sportif, le marché à bons de commande en cours d'exécution avec la société CENERGI arrive à échéance le 31 décembre 2016. Il est donc nécessaire de retenir un prestataire pour assurer la maintenance préventive et corrective ainsi que la réalisation de réparation des installations.

Il est soumis à l'approbation du Conseil municipal les principales caractéristiques de ce contrat :

Le contrat contient deux volets :

- Volet 1 : Gestion et maintenance :
  - Gestion informatisée des foyers lumineux
  - Maintenance préventive et corrective
  - Surveillance des installations
  - Gestion des sinistres
  - Mise en place d'un service d'astreinte
- Volet 2 : Réparations
  - Accident de la circulation
  - Actes de malveillance
  - Conditions climatiques exceptionnelles
  - Panne de réseau de distribution électrique
  - Modification du réseau pour des besoins ponctuels non programmables

Le contrat n'est pas décomposé en lots.

Le contrat sera passé sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande sans minimum et sans maximum.

L'accord-cadre sera passé pour une durée courant de la date de notification jusqu'au 31 décembre 2017 puis sera reconduit tacitement du 1er janvier au 31 décembre de l'année considérée pour une durée maximum de reconduction de 3 ans.

L'estimation annuelle des opérations est de 150 000 € HT.

La consultation sera engagée selon la procédure d'appel d'offres ouverte conformément aux dispositions des articles 25, 67 à 68 du décret n°2016-360 en date du 25 mars 2016.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver les principales caractéristiques du projet d'accord-cadre,
- autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer l'accord-cadre correspondant qui sera attribué par la commission d'appel d'offres.

---

**Affaire suivie par la Direction Technique - Service éclairage public et feux tricolores  
et la Direction des Affaires Générales - Service Achats-Marchés**

